

MON CONSEIL EN ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE

pour les salariés et les travailleurs indépendants

3 ans de mise en œuvre
[2020 - 2022]

Le déploiement du conseil en évolution professionnelle dans le cadre d'un marché public pour les actifs occupés : opération réussie !

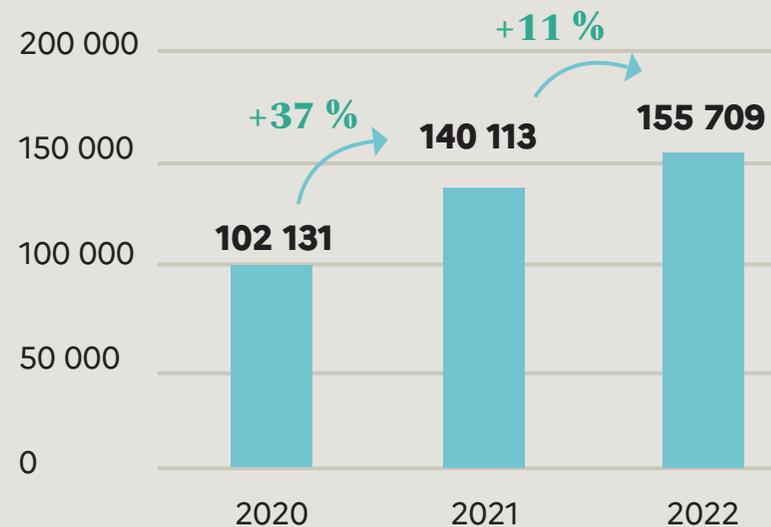
- **2018** : La Loi Avenir Professionnel confie à France compétences des missions d'organisation et de financement du conseil en évolution professionnelle (CEP) délivré auprès des actifs occupés (hors agents publics). Elle établit que le CEP actifs occupés est délivré par des opérateurs régionaux sélectionnés par France compétences dans le cadre d'un marché public.
- **2019** : France compétences désigne 18 opérateurs régionaux chargés de délivrer le service de CEP aux salariés et aux indépendants.
- **2020** : Le service est lancé, il s'installe au cœur des territoires, se révèle agile en période de crise sanitaire, et de qualité.
- **2021** : Le recours au CEP est en forte croissance, les bénéficiaires se déclarent satisfaits et attestent de l'utilité du service.
- **2022** : La qualité du service CEP se confirme, les travaux d'observation et d'évaluation sont riches d'enseignements.
- **2023** : Le premier marché arrive à échéance, de nouveaux opérateurs doivent être sélectionnés par France compétences pour délivrer le service aux bénéficiaires à compter du 1^{er} janvier 2024.

AMBITION 1 DÉVELOPPER LE RECOURS AU CEP

UN RECOURS EN CROISSANCE CONSTANTE

+52 %
ENTRE 2020 ET 2022

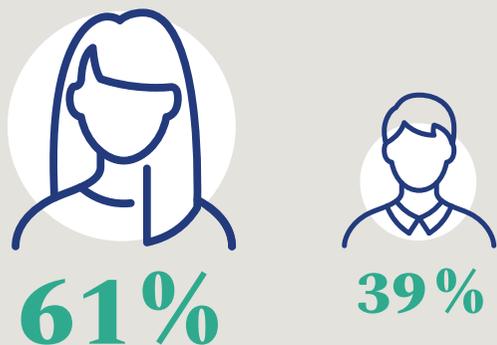
Bénéficiaires ayant engagé un CEP,
par année



AMBITION 1 DÉVELOPPER LE RECOURS AU CEP

LES PROFILS DES BÉNÉFICIAIRES DU SERVICE ONT PEU ÉVOLUÉ DEPUIS 2020

Ce sont le plus souvent des **femmes**



Les **salariés** sont largement **majoritaires**

95%
salariés

5%
travailleurs indépendants

Les **employés** sont sur-représentés par rapport à la population active salariée, les **ouvriers** et **professions intermédiaires** sont sous représentés



73%
employés

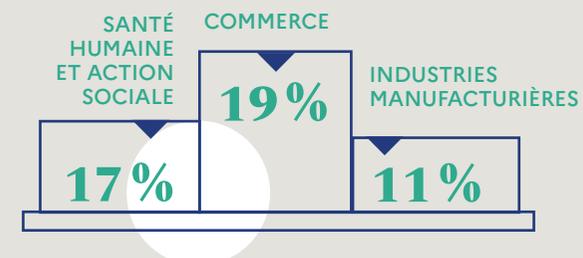


7%
professions intermédiaires

Les salariés des entreprises de **moins de 50 salariés** sont très majoritaires

75%
des entrées en 2022

Des publics qui travaillent dans **trois secteurs principaux**



Plus des **2/3** des **bénéficiaires** ont entre **25 et 44 ans**, les plus de 45 ans représentent près d'**1/4 des bénéficiaires**

AMBITION 1 DÉVELOPPER LE RECOURS AU CEP

DES DEMANDES PRINCIPALEMENT CIBLÉES SUR L'APPUI À UN PROJET DE RECONVERSION PROFESSIONNELLE MAIS AUSSI SUR LA PRISE DE RECUL



50%

CHANGER DE MÉTIER
OU DE SECTEUR
PROFESSIONNEL



16%

PRENDRE DU RECUL
SUR SA SITUATION
PROFESSIONNELLE



15%

CRÉER OU
REPRENDRE UNE
ENTREPRISE



8%

EVOLUER VERS UN
EMPLOI/ UN MÉTIER
À PLUS GRANDE
TECHNICITÉ OU
RESPONSABILITÉ



8%

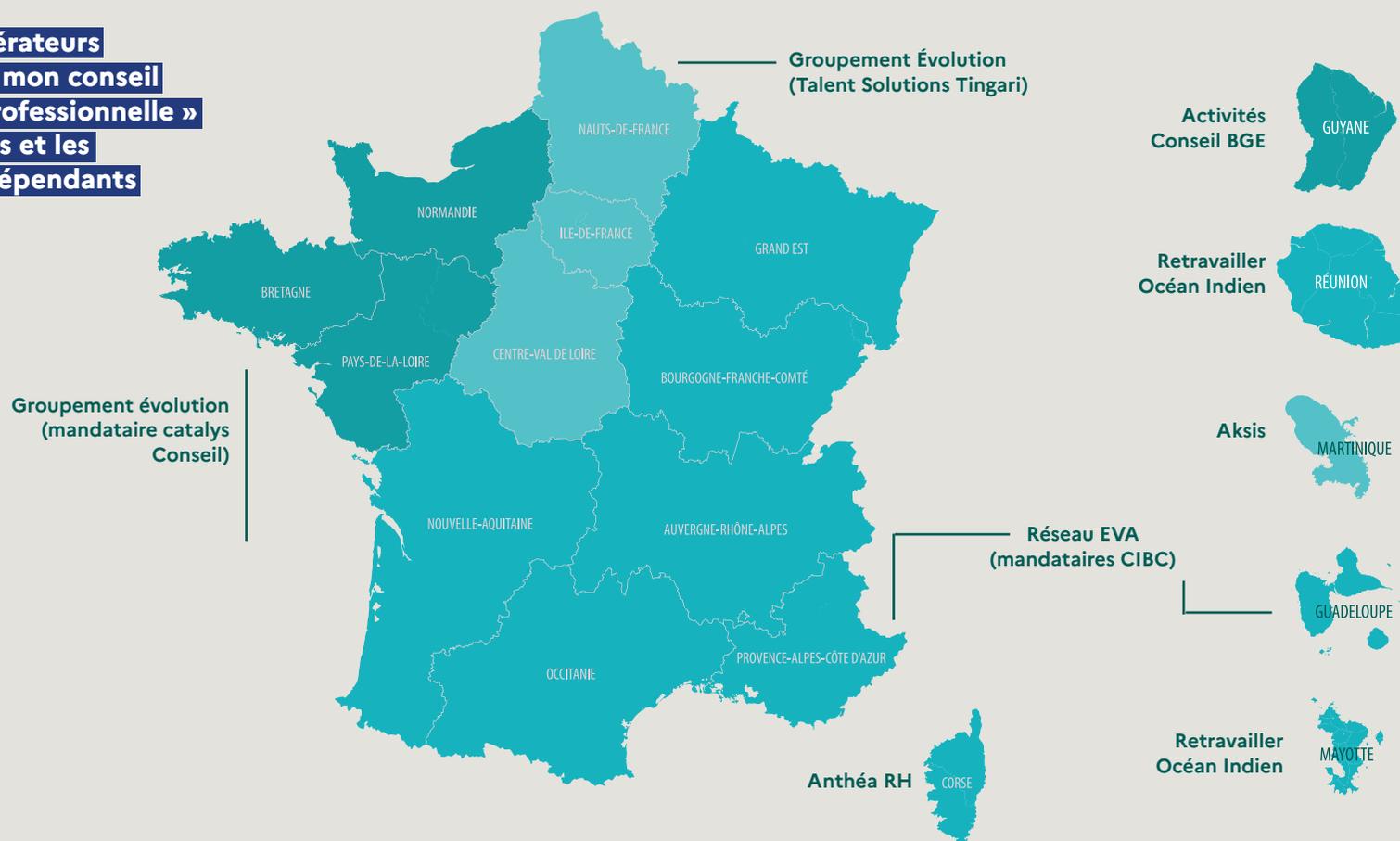
FAIRE
RECONNAITRE
OU ADAPTER SES
COMPÉTENCES



En 2022, **36 % des bénéficiaires** ont connu le CEP par un opérateur et/ou prestataire du champ emploi-formation-orientation (Pôle emploi, Transitions pro, Organisme de formation...), **30 %** par une action de communication, **13 %** par mon compte formation, **15%** par leur entourage, et seulement **5%** par leur employeur.

AMBITION 2 GARANTIR UN SERVICE DE QUALITÉ AU COEUR DES TERRITOIRES

Le réseau d'opérateurs régionaux de « mon conseil en évolution professionnelle » pour les salariés et les travailleurs indépendants



AMBITION 2 GARANTIR UN SERVICE DE QUALITÉ AU COEUR DES TERRITOIRES

« MON CONSEIL EN ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE » : UN SERVICE ACCESSIBLE ET DE PROXIMITÉ

685

sites et permanences ouverts aux bénéficiaires fin 2022 au plus près des bassins de vie et d'emploi.

Des délais d'accès au service stabilisés autour de **13 jours**.

Des services à distance très sollicités
49 % des interactions en niveau 1, premier niveau de conseil personnalisé
70 % en niveau 2, accompagnement personnalisé.

Un **nombre de conseillers** qui s'adapte pour absorber l'évolution du recours : un peu plus de 500 ETP et de 1 000 collaborateurs conseillers fin 2022.

DES BÉNÉFICIAIRES TOUJOURS SATISFAITS DU SERVICE, QU'ILS QUALIFIENT MAJORITAIREMENT D'UTILE, VOIRE TRÈS UTILE

92 %

des bénéficiaires[1] se déclarent satisfaits, et saluent tant :

- la facilité d'accès au service
- la relation avec le conseiller (écoute, compréhension...)
- l'adaptation des informations et des conseils à la situation du bénéficiaire
- l'efficacité du conseil pour leur projet professionnel



87 %

des bénéficiaires[2] accompagnés en niveau 2 **déclarent que le CEP leur a été utile**, contre 67 % des bénéficiaires ayant mobilisé uniquement le niveau 1.

 Une étude sur les usages et les effets du CEP actifs occupés est en cours de finalisation. Elle fera l'objet d'une communication en février 2023.